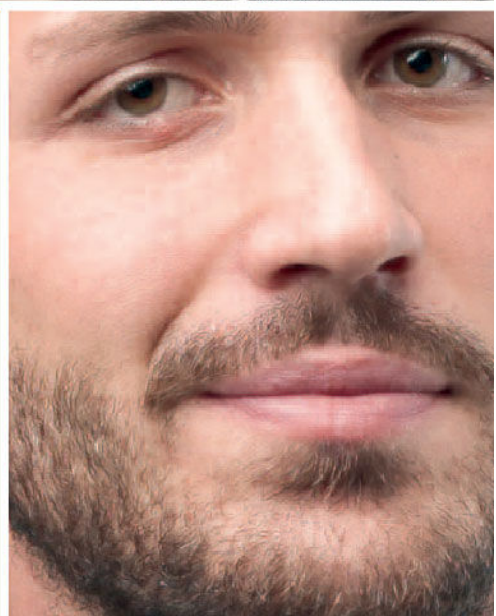


Mieux vivre mon métier



Je vote
Unsa



#AgirAvecVous



Mieux vivre mon métier

CAPA des PLP de l'Académie de Bordeaux

Je veux des Dotations Horaires à la hausse.

Plus de groupes à effectif réduit y compris en enseignement général, plus de suivis individualisés, de soutien aux élèves en difficulté et à besoins particuliers, afin de donner une chance de réussir à tous les jeunes aquitains.
Des conditions de travail plus sereines, générant moins de tensions pour les élèves et les personnels.
Le retour des L.P. en Education Prioritaire.

Je veux un accès plus juste aux promotions.

Des critères qui donnent les mêmes chances de promotion pour tous les PLP, quels que soient la discipline, et le type d'établissement.
Une Hors Classe garantie pour tous en fin de carrière.
Une modification des règles d'accès à la classe exceptionnelle, avec élargissement des fonctions particulières pour le vivier 1, rééquilibrage du ratio 80-20 et porosité entre les deux viviers.

Je veux un avenir garanti pour les SEGPA et EREA.

Les structures SEGPA et EREA doivent être confortées avec des moyens suffisants et des personnels formés. Il faut faciliter l'accès à la formation au CAPPEI.
L'UNSA milite pour des effectifs réduits dans les ateliers et réaffirme l'apport indispensable des PLP dans leur approche et leurs pratiques pédagogiques spécifiques pour les élèves de SEGPA et d'EREA.

Je veux que la formation professionnelle sous statut scolaire soit défendue.

Implanter des filières complètes sous statut scolaire du CAP au post-bac en LP, avec des PLP qui enseignent dans les sections de BTS.
L'UNSA refuse que l'enseignement professionnel public ne devienne qu'un supplétif de l'apprentissage.

Je veux une formation continue de qualité, sur mon temps de travail, adaptée à mes besoins tout au long de ma carrière, avec la possibilité d'explorer d'autres fonctions et d'autres missions selon mes souhaits et compétences.

Je veux que le statut des PLP soit conforté.

Le respect des obligations de service que ce soit en voie scolaire ou éventuellement en UFA.
Le remplacement de l'indemnité des classes à examen par une pondération alignée sur celle de la voie générale et technologique.
Non à la deuxième heure supplémentaire imposée.

